

attaques violentes contre le gouvernement républicain : à Bussy-en-Othe, au début de frimaire, le citoyen Dèzer-ville ne craint pas d'arracher les cocardes nationales des chapeaux de diverses personnes le jour où l'on brûlait les titres féodaux ; le président du Comité de surveillance de cette commune, Forgeot, est dénoncé pour s'être écrié : « S'il y avait un roi, les affaires en iraient mieux. » (1) Ainsi se justifiait, une fois de plus, ce mot de Siret : « On ne peut trop le répéter, les subsistances seules peuvent perdre la République. » La période héroïque de la révolution semblait passée dans le district de Joigny qui, ayant trop souffert, se détachait du régime ; au chef-lieu, règne toujours la disette : le 11 nivôse, un emprunt volontaire pour achat de grains ne réussit pas ; le Conseil, indigné de cet échec, arrête que la liste des individus qui ont prêté à la Commune serait envoyée à chaque commissaire de quartier : « il est essentiel que ceux qui n'ont point avancé de fonds et que ceux qui ont donné une marque de leur civisme et de leur attachement à leurs concitoyens soient également connus. » (2)

Le même jour, une proclamation de la municipalité annonçait la suppression du Maximum ; il n'avait pas diminué les privations qu'enduraient les habitants du district depuis deux ans : le chef-lieu, surtout, s'était ruiné par ses nombreux achats de grains.

•) LE DISTRICT D'AVALLON

Sa situation ne s'améliore pas avec le nouveau Maximum : les marchés sont toujours désertés, notamment au chef-lieu qui souffre d'une grande pénurie mais reçoit, heureusement, des secours du Tonnerrois.

La désertion des marchés à Avallon au lendemain du Maximum : réquisition sur le district de Tonnerre. — Au lendemain du vote de la loi du 19 brumaire, an III, le District s'était hâté de l'appliquer : le 29 brumaire, le nouveau Maximum était établi au chef-lieu : « comme le prix moyen du boisseau de blé froment en 1790 s'élevait à

(1) L., 57, 5 frimaire, an III. — (2) Proc. verb. du Cons. gén.